

Engage

MB

Ce que nous avons entendu

Stratégie de pêche récréative à la ligne du Manitoba

APERÇU DU PROJET

Le gouvernement du Manitoba a publié sa stratégie de pêche récréative à la ligne le 25 mai 2021, pour la consultation du public par l'intermédiaire de Participation MB. Durant cette même période, la Province a organisé un grand nombre de réunions et d'événements avec les intervenants et le public afin de solliciter des commentaires sur la stratégie. La consultation s'est terminée le 30 juin 2021.

La stratégie proposait une série de modifications à la réglementation de la pêche à la ligne visant à accroître les possibilités de pêche à la ligne, tout en améliorant la protection des précieuses populations de poissons du Manitoba.

La stratégie comprenait des modifications proposées concernant :

- les permis de pêche à la ligne;
- les saisons de pêche à la ligne, les limites de possession et les restrictions de taille;
- la récolte et l'utilisation d'appâts vivants;
- les abris de pêche sur glace;
- l'application de la loi.

Les résultats attendus de la stratégie comprennent la réduction des formalités administratives, une protection rehaussée des populations de poissons, un accroissement des possibilités de pêche, une augmentation des avantages économiques locaux, la simplification des règlements, un accroissement de la flexibilité et l'amélioration des dispositions d'application de la loi.

La mise en œuvre de la stratégie entrera en vigueur le 1^{er} avril 2023.

Aperçu des activités de consultation



**15 réunions et événements
tenus avec les organisations**



**Plus de 10 000 pêcheurs à la
ligne représentés par les
organisations des intervenants**



**37 jours de
consultation en ligne**



**1 443 contributions sur le
site de Participation MB**



**1 170 observations
écrites**



**1 100 répondants
au sondage**



**3 balados pour discuter
de la stratégie**



**70 lettres envoyées aux
communautés et aux
organisations autochtones**

Thèmes émergents des commentaires

- Les pêcheurs à la ligne soutiennent les mesures proposées pour rehausser la protection des populations de poissons.
- La plupart des pêcheurs à la ligne sont enthousiastes à l'idée de l'accroissement des possibilités de pêche à longueur d'année pour certaines espèces.
- De nombreux pêcheurs à la ligne veulent renforcer l'application des règlements de pêche à la ligne et une plus grande présence des agents sur le terrain.
- Certains pêcheurs à la ligne se disent préoccupés par le risque de propagation des espèces aquatiques envahissantes dans de nouveaux plans d'eau; cependant, les pêcheurs à la ligne restent divisés sur la proposition d'interdire la récolte et l'utilisation d'appâts vivants provenant de milieux aquatiques.

Niveau général de soutien

Engagement des intervenants

La Province a tenu 15 réunions avec des organisations de pêcheurs à la ligne et a participé à de nombreux balados.

Points saillants de l'engagement des intervenants :

- Les organisations des intervenants représentant plus de 10 000 pêcheurs à la ligne soutiennent la stratégie générale et ont fait des suggestions constructives pour rehausser les possibilités de pêche à la ligne et la protection des stocks de poissons.
- Les intervenants soutiennent presque unanimement les modifications à la réglementation proposées pour la modernisation des permis de pêche à la ligne.
- Les intervenants soutiennent massivement les modifications proposées aux saisons de pêche à la ligne, aux limites de possession et aux restrictions de taille. Certains intervenants ont exprimé des préoccupations quant à toute incidence des modifications proposées sur les tournois de pêche.
- La plupart des intervenants appuient la proposition d'interdire l'utilisation de poissons-appâts vivants et de sangsues au Manitoba, car ils comprennent le risque que représentent les espèces aquatiques envahissantes pour l'industrie.

Consultation publique en ligne

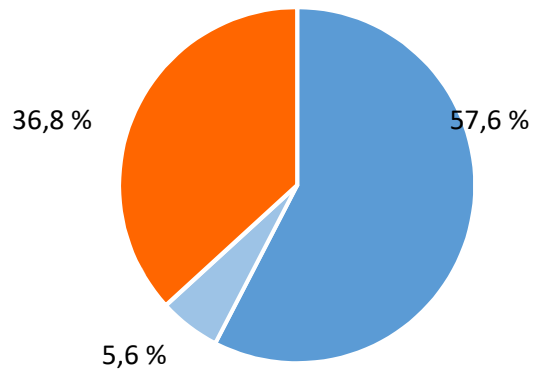
La Province a recueilli les commentaires du public par l'intermédiaire de Participation MB.

Points saillants des répondants en ligne :

- 57,6 % des répondants au sondage en ligne ont déclaré qu'ils étaient tout à fait d'accord ou plutôt d'accord avec les modifications proposées.
- 5,6 % des répondants au sondage en ligne ne sont ni d'accord ni en désaccord.
- 36,8 % des répondants au sondage en ligne ont déclaré qu'ils étaient tout à fait en désaccord ou plutôt en désaccord avec les changements proposés.

English		French	
Strongly and Somewhat Agree	57.6%	Tout à fait d'accord ou plutôt d'accord	57,6 %
Neither Agree or Disagree	5.6%	Ni d'accord ni en désaccord	5,6 %
Strongly and Somewhat Disagree	36.8%	Tout à fait en désaccord ou plutôt en désaccord	36,8 %

Remarque : Ce graphique affiche uniquement les réponses de la consultation en ligne et ne comprend pas les commentaires des intervenants.



- Strongly and Somewhat Agree
- Nether Agree or Disagree
- Strongly and Somewhat Disagree

Le gouvernement du Manitoba est à l'écoute

La Province a apporté certains changements aux modifications proposées dans la stratégie afin de tenir compte des suggestions et des préoccupations soulevées par les intervenants et le public au cours du processus de consultation.

Les modifications proposées sont résumées ci-dessous. Ces modifications tiennent compte de la plupart des commentaires qui n'étaient pas d'accord avec les modifications proposées pour la partie « saisons, limites et restrictions de taille » de la stratégie. Les modifications renforcent l'objectif général, à savoir offrir plus de possibilités de pêche à la ligne tout en améliorant la protection des populations de poissons. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans les pages suivantes du présent rapport.

Proposition initiale	Modification apportée	Explication
<p>Un doré jaune ou un doré noir de plus de 55 cm, et aucune prise ne peut dépasser 70 cm</p> <p>Un grand brochet de plus de 75 cm, et aucune prise ne peut dépasser 90 cm</p> <p>Un achigan à petite bouche de plus de 40 cm, et aucune prise ne peut dépasser 45 cm</p>	<p>Aucun doré jaune ou doré noir ne peut dépasser 55 cm</p> <p>Aucun grand brochet ne peut dépasser 75 cm</p> <p>Aucun achigan à petite bouche ne peut dépasser 45 cm</p>	<p>Au cours de la consultation, de nombreux répondants ont exprimé le désir de mieux protéger certaines espèces</p>
<p>La saison du doré jaune et du doré noir sera fermée du premier lundi d'avril au troisième vendredi de mai inclusivement dans la division sud</p>	<p>La saison du doré jaune et du doré noir sera fermée du premier lundi d'avril au deuxième vendredi de mai inclusivement</p> <p>Un règlement propre au lac Winnipeg serait ajouté, selon lequel la saison du doré jaune et du doré noir n'ouvrirait pas avant le troisième vendredi de mai. Cette décision est fondée sur des données de tests de frai à long</p>	<p>Au cours de la consultation, les intervenants et le public ont dit être préoccupés par le fait de ne pas pouvoir pêcher le doré jaune pendant la troisième semaine de mai</p> <p>Le ministère a établi que la saison du doré jaune et du doré noir peut être ouverte le deuxième samedi de mai avec les ajustements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aucun doré jaune ou doré noir de plus de 55 cm, et - l'ajout d'un règlement propre au lac pour un début de

	terme, qui indiquent que le frai peut encore avoir lieu plus tard en mai dans le lac Winnipeg	saison plus tardif sur le lac Winnipeg (troisième samedi de mai) qui est basé sur des données historiques de tests de frai qui montrent que le doré jaune fraie toujours dans le lac Winnipeg plus tard en mai - fermeture de toute pêche à la ligne dans la partie nord de la rivière Rouge du premier lundi d'avril au deuxième vendredi de mai inclusivement, afin de protéger le doré jaune frayant
La proposition initiale ne comprenait pas de limites de possession ni de restriction de taille pour le bar blanc, la lotte et le buffalo à grande bouche	Les limites de possession et les restrictions de taille suivantes ont été ajoutées : - bar blanc – limite de 10 - lotte – limite de 6 et aucune prise ne peut dépasser 70 cm - buffalo à grande bouche – limite de 0	Au cours de la consultation, les répondants ont suggéré de nouvelles limites de possession et de restriction de taille pour le bar blanc, la lotte et le buffalo à grande bouche

Étapes suivantes

Le gouvernement du Manitoba apportera les modifications à la réglementation nécessaires pour adopter les modifications décrites dans le présent document. Des modifications doivent être apportées au Règlement de pêche du Manitoba en vertu de la Loi sur les pêches du Canada et à deux règlements provinciaux : le Règlement sur les permis de pêche et le Règlement sur les droits de permis de pêche.

Le processus de modification des règlements comprendra des occasions supplémentaires de commenter les modifications proposées.

L'entrée en vigueur des modifications est prévue pour le 1^{er} avril 2023.

Modifications proposées pour la modernisation des permis de pêche à la ligne

Passage à un seul type de permis annuel

La Province a proposé de passer à un seul permis annuel pour chaque type de résidence, abandonnant ainsi le système actuel de permis à deux niveaux, qui comprend les permis de conservation et les permis ordinaires.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	Les intervenants ont largement soutenu la modification proposée.
Commentaires des répondants au sondage en ligne	11 % des répondants en ligne ont fait des commentaires en faveur de la modification proposée, tandis que 3 % s'y sont opposés et 86 % n'ont pas fait de commentaires sur cette modification proposée en particulier.

Ajout d'un permis d'un jour

La Province a proposé d'ajouter un permis d'un jour pour les résidents du Manitoba et du Canada et pour les non-résidents.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	Les intervenants ont largement soutenu la modification proposée.
Commentaires des répondants au sondage en ligne	11 % des répondants en ligne ont fait des commentaires en faveur de la modification proposée, tandis que 2 % s'y sont opposés et 87 % n'ont pas fait de commentaires sur cette modification proposée en particulier.

Réduction des formalités administratives pour les personnes âgées du Manitoba

La Province a proposé de supprimer l'obligation pour les personnes âgées du Manitoba d'obtenir un permis de pêche à la ligne. Les personnes âgées du Manitoba seraient tenues de présenter une preuve d'âge (65 ans ou plus) pour pêcher à la ligne.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	Les intervenants ont largement soutenu la modification proposée.
Commentaires des répondants au sondage en ligne	11 % des répondants en ligne ont fait des commentaires en faveur de la modification proposée, tandis que 3 % s'y sont opposés et 86 % n'ont pas fait de commentaires sur cette modification proposée en particulier.

Légère modification des droits de permis

La Province a proposé de modifier légèrement les droits de permis pour tenir compte du passage à un seul type de permis annuel et de l'ajout d'une nouvelle option de permis d'un jour.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	Les intervenants ont largement soutenu la modification proposée.
Commentaires des répondants au sondage en ligne	9 % des répondants en ligne ont fait des commentaires en faveur de la modification proposée, tandis que 3 % s'y sont opposés et 88 % n'ont pas fait de commentaires sur cette modification proposée en particulier.

Port d'une version électronique du permis de pêche à la ligne

La Province a proposé de supprimer l'obligation de signer son permis de pêche à la ligne, ce qui signifie que les pêcheurs à la ligne peuvent porter une version électronique ou imprimée de leur permis.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	Les intervenants ont largement soutenu la modification proposée.
Commentaires des répondants au sondage en ligne	12 % des répondants en ligne ont fait des commentaires en faveur de la modification proposée, tandis que 2 % s'y sont opposés et 86 % n'ont pas fait de commentaires sur cette modification proposée en particulier.

Comment le Manitoba va de l'avant

Compte tenu de l'appui massif des intervenants et des répondants en ligne, le gouvernement du Manitoba va de l'avant avec toutes les modifications proposées pour la modernisation des permis de pêche à la ligne, tel qu'il est énoncé dans la stratégie, y compris :

- le passage à un seul type de permis annuel;
- l'ajout d'un permis de pêche à la ligne d'un jour pour tous les types de résidence;
- une légère modification des droits de permis;
- la suppression de l'obligation pour les personnes âgées du Manitoba d'obtenir un permis;
- la possibilité pour les pêcheurs à la ligne de porter une version électronique de leur permis.

Des modifications à la réglementation sont nécessaires avant que ces modifications puissent être mises en œuvre. L'entrée en vigueur des modifications est prévue pour le 1^{er} avril 2023.

Modifications proposées aux saisons de pêche à la ligne, aux limites de possession et aux restrictions de taille

Saisons fondées sur l'espèce

Le Manitoba a proposé d'instaurer des saisons propres à chaque espèce, ce qui permettra aux pêcheurs à la ligne de pêcher toute l'année selon les espèces.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	La majorité des intervenants ont soutenu la modification proposée. Presque tous les intervenants ont soutenu la possibilité de pêcher certaines espèces à longueur d'année et l'augmentation des retombées économiques locales associée à des jours de pêche additionnels.
Commentaires des répondants au sondage en ligne	15 % des répondants en ligne ont fait des commentaires en faveur de la modification proposée, tandis que 8 % s'y sont opposés et 77 % n'ont pas fait de commentaires sur cette modification proposée en particulier. Certaines personnes ont exprimé des préoccupations liées à : <ul style="list-style-type: none">- la façon dont la nouvelle réglementation serait appliquée;

	<ul style="list-style-type: none"> - l'incidence de la nouvelle réglementation sur les prises accessoires d'espèces non ciblées, comme le doré jaune, pendant le frai. La proposition prévoit une protection rehaussée du doré jaune en abaissant les limites de possession, en introduisant de nouvelles restrictions de taille et en fermant des zones stratégiques à la pêche à la ligne pendant le frai.
--	---

Fermeture de la saison du doré jaune

La Province a proposé de fermer la saison du doré jaune et du doré noir :

- du premier lundi d'avril au troisième vendredi de mai inclusivement dans la division sud;
- du 1^{er} mai au troisième vendredi de mai inclusivement dans les divisions du Nord.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	Bien que les intervenants soutiennent les saisons fondées sur l'espèce, ils étaient divisés sur ces dates proposées pour la saison du doré jaune.
Commentaires des répondants au sondage en ligne	<p>9 % des répondants en ligne ont fait des commentaires en faveur de la modification proposée, tandis que 12 % s'y sont opposés et 79 % n'ont pas fait de commentaires sur cette modification proposée en particulier.</p> <p>La plupart des répondants ont appuyé le passage à des saisons propres à chaque espèce, mais certains ont exprimé des préoccupations quant au fait que la proposition signifierait qu'ils ne pourraient pas cibler le doré jaune pendant une semaine additionnelle chaque printemps. La proposition a été modifiée pour tenir compte de cette préoccupation.</p>

Zones fermées à la pêche à la ligne

La Province a proposé de fermer stratégiquement certaines zones à toute pêche à la ligne pendant la saison du printemps. Les zones « fermées à la pêche à la ligne » proposées comprennent : la rivière Rouge et ses affluents, jusqu'à la première barrière infranchissable entre Lockport et le lac Winnipeg; la rivière Assiniboine, en aval du canal de dérivation de Portage jusqu'à la route 240; et le lac Dauphin et ses affluents.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	La plupart des intervenants ont soutenu la modification proposée; toutefois, certains intervenants ont exprimé des préoccupations liées à la fermeture de la rivière Rouge pendant une semaine de plus que la fermeture actuelle.
Commentaires des répondants au sondage en ligne	<p>9 % des répondants en ligne ont fait des commentaires en faveur de la modification proposée, tandis que 5 % s'y sont opposés et 86 % n'ont pas fait de commentaires sur cette modification proposée en particulier.</p> <p>Certains répondants ont exprimé des préoccupations quant au fait que la partie nord de la rivière Rouge serait fermée à la pêche à la ligne pendant une semaine additionnelle. La proposition a été modifiée pour tenir compte de cette préoccupation.</p>

Limites de possession

La Province a proposé de mettre en place une seule limite de possession pour tous les types de permis, par espèce de poisson. Les règlements propres aux lacs continueront de s'appliquer pour protéger les populations de poissons vulnérables ou créer des expériences de pêche à la ligne uniques.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	La majorité des intervenants ont soutenu les limites de possession proposées, car elles ajoutent une protection supplémentaire pour les espèces importantes.
Commentaires des répondants au sondage en ligne	<p>18 % des répondants en ligne ont fait des commentaires en faveur de la modification proposée, tandis que 11 % s'y sont opposés et 71 % n'ont pas fait de commentaires sur cette modification proposée en particulier.</p> <p>Certains intervenants et particuliers ont demandé des limites de possession pour de nouvelles espèces comme la lotte, le bar blanc et le buffalo à grande bouche. La proposition a été modifiée pour tenir compte de ces demandes.</p>

Protection des gros poissons

Le Manitoba a proposé de mettre en œuvre de nouvelles restrictions de taille afin de protéger les gros poissons et d'accroître les possibilités de capturer des poissons-trophées.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	<p>La plupart des intervenants ont soutenu les modifications proposées aux restrictions de taille. De nombreux intervenants ont demandé une meilleure protection de certaines espèces.</p>
Commentaires des répondants au sondage en ligne	<p>23 % des répondants en ligne ont fait des commentaires en faveur de la modification proposée, tandis que 9 % s'y sont opposés et 68 % n'ont pas fait de commentaires sur cette modification proposée en particulier.</p> <p>Certains intervenants et particuliers ont suggéré de protéger encore davantage certaines espèces. Cela était particulièrement évident chez les répondants des divisions nord où une gestion de haute qualité est déjà en place pour des espèces comme le doré jaune.</p> <p>Certaines personnes ont exprimé des préoccupations liées à :</p> <ul style="list-style-type: none">- leur désir de n'avoir aucune rétention de gros doré jaune afin de protéger les grosses femelles frayant. Cela inclut de nombreuses suggestions d'autres restrictions de taille;- l'incidence des nouvelles restrictions de taille sur les tournois de pêche;- l'incidence des nouvelles restrictions de taille sur l'industrie de la taxidermie. <p>La proposition a été modifiée pour mieux protéger certaines espèces, comme le doré jaune, en ajustant les restrictions de taille. Les modifications sont énoncées dans la section « Comment le Manitoba va de l'avant » incluse dans le présent rapport.</p> <p>Les modifications ne tiennent pas compte des préoccupations soulevées au sujet des tournois de pêche ou de l'incidence sur les taxidermistes. Le gouvernement du Manitoba travaillera avec ces industries pour assurer la transition de leurs activités en vertu des nouveaux règlements.</p>

Comment le Manitoba va de l'avant

La Province a apporté certaines modifications aux saisons de pêche à la ligne, aux limites de possession et aux restrictions de taille en fonction des commentaires reçus pendant la consultation. Ces modifications tiennent compte des préoccupations soulevées par les intervenants et le public qui se sont opposés à la proposition initiale.

Les modifications notables sont indiquées en caractères gras dans le tableau ci-dessous. Ces modifications tiennent compte d'une grande partie de l'opposition reçue concernant les saisons de pêche à la ligne, les limites de possession et les restrictions de taille. L'entrée en vigueur des modifications est prévue pour le 1^{er} avril 2023.

Espèce	Saison	Limite de possession	Restrictions de taille
Doré jaune et doré noir	<p>Division sud :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvert du deuxième samedi de mai au dernier dimanche de la semaine de relâche inclusivement • Fermé du premier lundi d'avril au deuxième vendredi de mai inclusivement <p>Un règlement propre au lac Winnipeg serait ajouté, selon lequel la saison du doré jaune et du doré noir n'ouvrirait pas avant le troisième vendredi de mai</p> <p>Divisions nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvert du troisième samedi de mai au dernier jour d'avril inclusivement • Fermé du 1^{er} mai au troisième vendredi de mai inclusivement <p>Les pêcheurs à la ligne ne doivent pas cibler le doré jaune ou le doré noir pendant la période de fermeture.</p> <p>Les pêcheurs à la ligne doivent immédiatement remettre à l'eau tout doré jaune ou doré noir capturé accidentellement pendant la période de fermeture.</p>	4	Aucune prise ne peut dépasser 55 cm
Grand brochet	Ouvert à longueur d'année	4	Aucune prise ne peut dépasser 75 cm

Touladi	<p>Division sud :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvert du 1^{er} novembre au 14 septembre inclusivement Fermé du 15 septembre au 31 octobre inclusivement <p>Divisions nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fermé pendant le frai, à déterminer lors de consultations ultérieures 	1	Aucune prise ne peut dépasser 65 cm
Esturgeon jaune	<p>Division sud :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvert du 16 juin au 30 avril inclusivement Fermé du 1^{er} mai au 15 juin inclusivement <p>Divisions nord :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ouvert du 1^{er} juillet au 30 avril inclusivement Fermé du 1^{er} mai au 30 juin inclusivement <p>Les fermetures aux fins de conservation dans les réseaux de la rivière Winnipeg et de la rivière Nelson demeurent en vigueur.</p>	0	S.O.
Achigan à petite bouche	Ouvert à longueur d'année	4	Aucune prise ne peut dépasser 45 cm
Barbue de rivière	Ouvert à longueur d'année	4	Aucune prise ne peut dépasser 60 cm
Truites ensemencées	Ouvert à longueur d'année	3	Une prise peut dépasser 45 cm Aucune prise ne peut dépasser 60 cm
Marigane noire	Ouvert à longueur d'année	6	Aucune prise ne peut dépasser 35 cm
Grand corégone	Ouvert à longueur d'année	10	S.O.
Crapet arlequin et crapet-soleil	Ouvert à longueur d'année	10	S.O.
Perchaude	Ouvert à longueur d'année	25	S.O.
Lotte	Ouvert à longueur d'année	6	Aucune prise ne peut dépasser 70 cm
Bar blanc	Ouvert à longueur d'année	10	S.O.

Buffalo à grande bouche	Ouvert à longueur d'année	0	S.O.
Toutes les autres espèces	Ouvert à longueur d'année	Aucune modification proposée	Aucune modification proposée

Modifications proposées à la récolte et à l'utilisation d'appâts vivants provenant de milieux aquatiques

Interdiction de la récolte et de l'utilisation d'appâts vivants provenant de milieux aquatiques

La Province a proposé d'interdire la récolte et l'utilisation d'appâts vivants provenant de milieux aquatiques à compter du 1^{er} avril 2027, ce qui comprenait les poissons-appâts vivants et les sangsues. Cela ne comprenait pas les vers de terre ou les grenouilles.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	La plupart des intervenants ont soutenu la modification proposée visant à interdire l'utilisation et la récolte d'appâts vivants, y compris les organisations qui représentent plus de 10 000 pêcheurs à la ligne au Manitoba. De nombreux intervenants ont demandé que l'interdiction intervienne plus tôt que le délai de cinq ans proposé dans la stratégie.
Commentaires de l'industrie	L'industrie n'a pas soutenu la modification proposée.
Commentaires des répondants au sondage en ligne	10 % des répondants en ligne ont fait des commentaires en faveur de la modification proposée, tandis que 23 % s'y sont opposés et 67 % n'ont pas fait de commentaires sur cette modification proposée en particulier. Les opposants ont dit qu'ils voulaient continuer à utiliser des poissons-appâts vivants et des sangsues pour la pêche à la ligne.

Comment le Manitoba va de l'avant

Le gouvernement du Manitoba reste déterminé à éliminer progressivement l'utilisation d'appâts vivants provenant de milieux aquatiques. La Province comprend que cela aura une incidence négative sur l'industrie des appâts vivants, mais reconnaît également que l'utilisation continue d'appâts vivants provenant de milieux aquatiques comporte des risques importants liés au déplacement des espèces aquatiques envahissantes, d'espèces de poissons indésirables et de maladies des poissons.

Un certain nombre de mesures d'atténuation ont été proposées par l'industrie des appâts vivants au cours de la consultation, dont certaines ne prennent pas en compte le risque sous-jacent posé par les pêcheurs à la ligne qui déplacent les appâts vivants dans l'eau d'un plan d'eau à un autre. Pour protéger l'industrie de la pêche à la ligne, dont le chiffre d'affaires s'élève à 600 millions de dollars, la Province continuera d'explorer les possibilités de réduire l'utilisation de poissons-appâts vivants et de sangsues au Manitoba, y compris la poursuite de la mise en œuvre de la politique existante selon laquelle les blocs d'appâts vivants ne peuvent pas être transférés, ce qui fait que les allocations d'appâts vivants sont retirées lorsqu'une personne qui se livre à la récolte quitte l'industrie.

La Province continuera de collaborer avec l'industrie des appâts vivants et les intervenants de la pêche à la ligne pour discuter d'un plan progressif visant à faciliter la transition de l'industrie des appâts vivants vers un modèle d'entreprise durable et sûr. Elle s'engage également à sensibiliser davantage les pêcheurs aux risques liés à l'utilisation de poissons-appâts vivants et de sangsues dans le cadre d'une campagne d'éducation et de sensibilisation plus solide, en partenariat avec les organisations de pêcheurs à la ligne.

En conclusion, le gouvernement du Manitoba s'engage à éliminer progressivement l'utilisation d'appâts vivants provenant de milieux aquatiques et continuera de collaborer avec les intervenants de la pêche à la ligne et l'industrie des appâts vivants avant de prendre une décision sur la façon dont cela sera accompli.

Modifications proposées à la pêche sur glace

Renseignements identificatoires sur les abris de pêche sur glace

La Province a proposé que les pêcheurs à la ligne continuent d'inclure des renseignements identificatoires sur les abris de pêche sur glace. Les pêcheurs à la ligne pourront toutefois utiliser les renseignements apparaissant sur leur permis de pêche comme solution de rechange, comme suit :

- prénom et nom de famille **ou** numéro d'identification du titulaire d'un permis de pêche valide;
- numéro de téléphone.

Il ne sera plus nécessaire d'indiquer l'adresse.

Les personnes exerçant leurs droits de récolte peuvent utiliser leur nom complet et leur numéro de téléphone.

Enlèvement des abris de pêche sur glace

La Province a proposé que les abris de pêche sur glace dans la zone B de la division de pêche sud soient enlevés au plus tard le 15 mars.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	Les intervenants ont largement soutenu les modifications proposées.
Commentaires des répondants au sondage en ligne	3 % des répondants en ligne ont fait des commentaires en faveur de la modification proposée, tandis que 1 % s'y est opposé et 96 % n'ont pas fait de commentaires sur cette modification proposée en particulier.

Comment le Manitoba va de l'avant

Compte tenu de l'appui massif reçu, le gouvernement du Manitoba va de l'avant avec toutes les modifications proposées pour la gestion des abris de pêche sur glace, tel qu'il est énoncé dans la stratégie.

Des modifications à la réglementation sont nécessaires avant que ces modifications puissent être mises en œuvre. L'entrée en vigueur des modifications est prévue pour le 1^{er} avril 2023.

Modifications proposées à l'application des dispositions législatives sur la pêche

Application de la loi sur les infractions en matière de pêche

Au début de 2021, le personnel chargé de l'application de la législation sur les ressources au Manitoba s'est joint au ministère de l'Agriculture et du Développement des ressources pour former la nouvelle Direction de la faune, de la pêche et de l'application de la législation sur les ressources. Ce partenariat renforcé permettra de concentrer les efforts sur les infractions les plus graves touchant la pêche, la faune et les ressources. Il permettra également de veiller à ce que les priorités en matière d'application de la loi soient conformes aux priorités relatives à la pêche et à la faune et tiennent compte de l'évolution du paysage et des besoins.

Modification à la Loi sur les contraventions

Le Manitoba propose de transférer à la Loi sur les contraventions du gouvernement fédéral les infractions passibles de contraventions qui sont actuellement prévues par le Règlement de pêche du Manitoba de 1987. Les infractions désignées seront traitées comme des contraventions, seront moins onéreuses pour le contrevenant et seront plus proportionnelles et appropriées à la gravité de l'infraction.

La Province disposera ainsi d'un mécanisme pour recouvrer efficacement les frais administratifs des tribunaux pour les déclarations de culpabilité par procédure sommaire et les infractions passibles de contraventions.

Ce que nous avons entendu	
Commentaires des organisations des intervenants	Les intervenants soutiennent largement le renforcement de l'application des règlements de pêche.
Commentaires des répondants au sondage en ligne	11 % des répondants en ligne ont fait des commentaires sur l'application des règlements de pêche à la ligne. Presque tous les commentaires ont soutenu la proposition de renforcer l'application de la loi et d'augmenter les amendes liées aux infractions touchant la pêche.

Comment le Manitoba va de l'avant

Compte tenu de l'appui massif reçu, le gouvernement du Manitoba va de l'avant avec les modifications proposées pour l'application de la loi, tel qu'il est énoncé dans la stratégie.

Le Manitoba prendra des mesures pour modifier les règlements de pêche à la ligne, la date d'entrée en vigueur prévue étant le 1^{er} avril 2023.

Merci de nous avoir fait part de vos commentaires sur la Stratégie de pêche récréative à la ligne du Manitoba.

Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à fish@gov.mb.ca.